

### LA PERMANENCE DES ASSISTANTES SOCIALES A DÉMÉNAGÉ

Vous pouvez désormais les rencontrer 12, place du 11 novembre (ancien local du cabinet infirmier).

**Lundi** : matin sans RDV de 9h00 à 11h30

**Mardi** : toute la journée, sur RDV en prenant contact avec le secrétariat d'Yssingeaux au 04 71 59 04 70

**Jeudi** : en fonction des demandes sur RDV

**Vendredi** : matin, sur RDV en prenant contact avec le secrétariat d'Yssingeaux au 04 71 59 04 70



### MAISON DE SANTÉ

La Maison de Santé « Au Fil des Soins », inaugurée le 3 juin dernier, a ouvert ses portes au mois de juillet 2022, avec plusieurs professionnels de santé :

- Dr Alain LUTZ, médecin généraliste
- Marie-Christine CHANIAC, Myriam STEVE, Pascal GOUDARD et Jordan FILIOL, infirmiers libéraux
- Dr Mihaëla Oana DOCAN, Chirurgien Dentiste (qui a remplacé le Dr Kinga RACOLTA)
- Frédérique PERET, Anne-Ségolène PEYRARD et Annie DEBARD PAVLIC, psychologues
- Pierre-Alexandre BEYRON et Margaux FRESSANGE, pédicures-podologues
- Mélanie DUCHAMP WAUTHIER, ostéopathe

Très prochainement, cette équipe de praticiens sera complétée par deux médecins généralistes, le Dr Mallauray TENVOOREN et le Dr Marine PARMENTIER et deux kinésithérapeutes, Mmes Emilie VERMARE et Léa VEROTS.

Nous ne manquerons pas de vous communiquer les dates de leur installation effective.

### PRÉVENTION CANICULE !

#### REGISTRE DES PERSONNES FRAGILES ET ISOLÉES

Nous rappelons que la mairie a mis en place un registre nominatif des personnes fragiles et isolées dans le cadre du plan d'alerte et d'urgence départemental en cas de risques exceptionnels, exemple alerte canicule. Le système d'inscription est avant tout déclaratif ; aucune pièce justificative n'est exigée pour s'inscrire. Ce registre reste confidentiel, il est uniquement communiqué au Préfet sur sa demande en cas de déclenchement du plan d'alerte et d'urgence.

#### Pour s'inscrire il faut :

- Avoir plus de 65 ans
- Avoir plus de 60 ans si reconnu inapte au travail
- Être une personne handicapée résidant à domicile

#### Pour vous inscrire, vous pouvez :

- Télécharger le bulletin d'inscription sur le site internet de la mairie : [www.ville-retournac.fr](http://www.ville-retournac.fr)
- Vous inscrire auprès de la mairie au 04 71 59 41 00

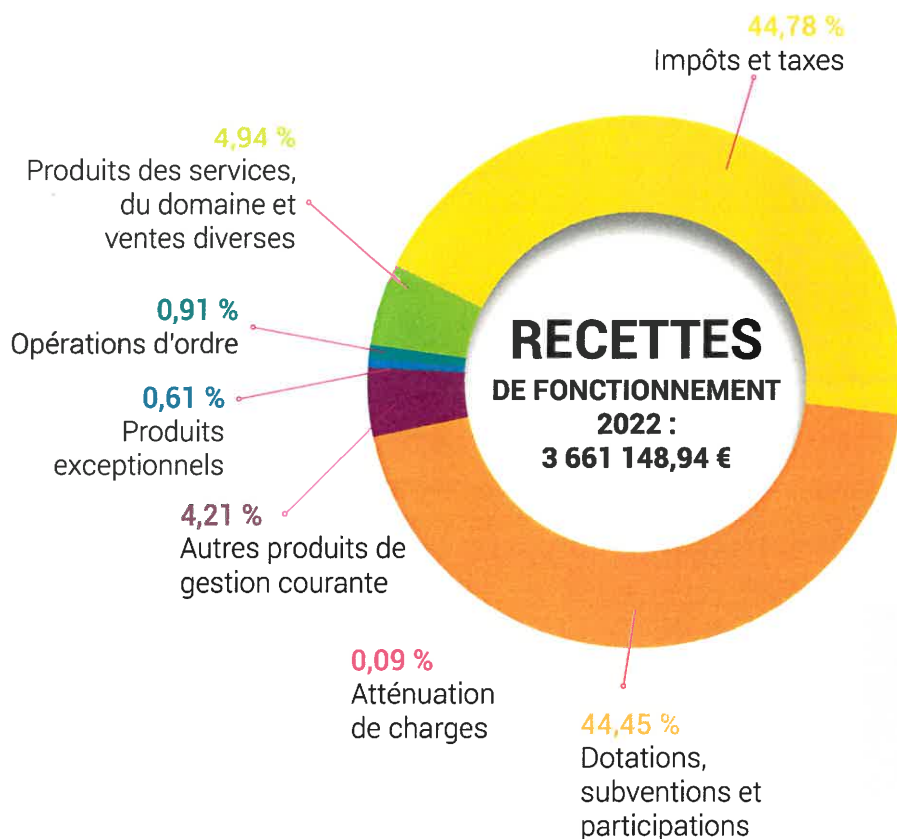
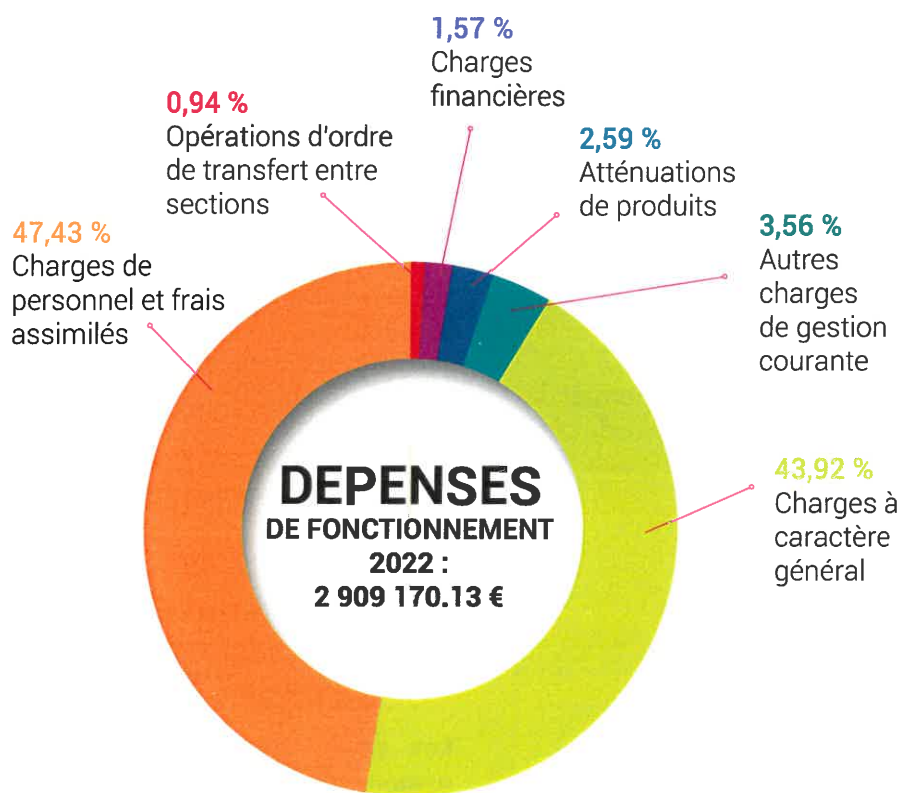
### ÉLECTIONS SÉNATORIALES

Lors du conseil municipal du 9 juin dernier, en concertation avec les élus d'opposition, une liste commune de grands électeurs (7 titulaires et 4 suppléants) a été approuvée :

- A. LUTZ ; P. GOUDARD ; T. BENEVENT ; B. ROCHE ; P. ASTOR ; A.S. MIRMAND ; A. MALEYSSON ; C. GIGANT ; J.P. FILIOL ; C. TARGHETTA ; C. PEYRARD

## LES FINANCES DE LA COMMUNE

### 2022 : INFLATION ET ÉNERGIE FONT GRIMPER LES DÉPENSES



Le budget de fonctionnement de la commune est en légère augmentation avec une hausse de 9 % en 2022 par rapport à l'année précédente.

Les charges à caractère général ont augmenté en 2022 de plus de 18 % par rapport à 2021 : les dépenses d'énergie (électricité) ont bondi de 132 000 à 178 000 €, les coûts des carburants, des combustibles, des diverses fournitures ont également suivi une trajectoire ascendante.

Les plus fortes augmentations prévisibles en dépenses de fonctionnement en 2023 concernent toujours l'évolution des charges à caractère général (+17%) suite à l'augmentation des prix des matières premières et à la revalorisation du point d'indice.

Durant cette année 2022, la commune a eu à cœur de continuer à améliorer les services aux usagers, tout en recherchant à optimiser les subventions pour diminuer le reste à charge de la commune, avec notamment :

- La mise en place de l'adressage
- L'installation d'un ascenseur à La Filature et réfection des sanitaires aux étages
- La réfection du bloc sanitaire à l'aire naturelle de camping
- Le changement de l'ensemble du parc informatique des écoles publiques et installation d'écrans numériques
- Le remplacement des liners à la piscine

**Un excédent de fonctionnement dégagé en 2022 de 751 978,81 € pour financer des opérations d'investissement**



# VOTRE COMMUNE

## UNE GESTION SAINE

En 2023, la Commune affiche un niveau d'endettement qui continue à diminuer puisque depuis 2020 aucun nouvel emprunt n'a été contracté sur le budget principal. Seul un emprunt a été réalisé, en 2022, pour le budget annexe de la Maison de Santé, avant que les taux d'intérêt ne flambent.

La Capacité d'Auto-Financement (CAF) de la commune (c'est-à-dire l'excédent résultant du budget de fonctionnement utilisable pour financer les opérations d'investissement comme le remboursement de la dette et les dépenses d'équipement) se maintient à près de 800 000 € en 2022 malgré le contexte inflationniste.

## LES BUDGETS ANNEXES



### ASSAINISSEMENT

Une provision réalisée pour anticiper les gros travaux à venir sur les prochaines années.



### EAU POTABLE

Une recherche d'équilibre du budget de l'Eau.



### MAISON DE SANTÉ

Des investissements conséquents en 2023 correspondants à la fin des paiements de la construction.

## LES PRIORITÉS DU BUDGET D'INVESTISSEMENT 2023



### QUALITE ET CADRE DE VIE

- **Mise en place du sens unique de circulation** dans le bourg et amélioration des cheminements piétons.
- **Trois opérations sur les réseaux d'assainissements** vont être réalisées suite à l'obtention des subventions demandées :
  - **une mise en réseau séparatif** Chemin du Trignadoux, depuis l'ensemble scolaire jusqu'à la déviation
  - **la création d'un réseau pluvial** depuis le cimetière de Retour-naguet en direction de la Loire
  - **ainsi qu'une amélioration des réseaux** au bas de la Rue Raymond Déchiron
- **Poursuite de l'entretien des chemins de randonnée** et première tranche de travaux sur le petit patrimoine lancée avec la réfection des toitures de trois fours dans les villages
- **La voirie** ne sera pas oubliée avec la mise en place d'un programme de reprise des chaussées nécessitant des travaux.

## ÉQUILIBRER LE BUDGET DE L'EAU

Le budget annexe de l'eau potable est en déficit sur sa section de fonctionnement depuis plusieurs années alors que ce service doit être à l'équilibre. Aussi, il a été décidé de mettre en place une taxe communale sur l'abonnement de l'eau potable d'un montant de 18 € HT par abonné et par an, ce qui permet de répartir l'augmentation sur l'ensemble des abonnés de la commune (y compris les résidences secondaires).





## LES CHANTIERS EN COURS

### MISE EN PLACE DU NOUVEAU SENS DE CIRCULATION

Comme nous vous l'avions annoncé au mois de janvier, l'aménagement temporaire et la mise en place du sens unique de circulation, sur les rues de l'Hôtel de Ville et de la République, ont été instaurés. Cette phase test permet d'améliorer notablement la circulation piétonne par l'élargissement des trottoirs.

Il a ainsi été instauré :

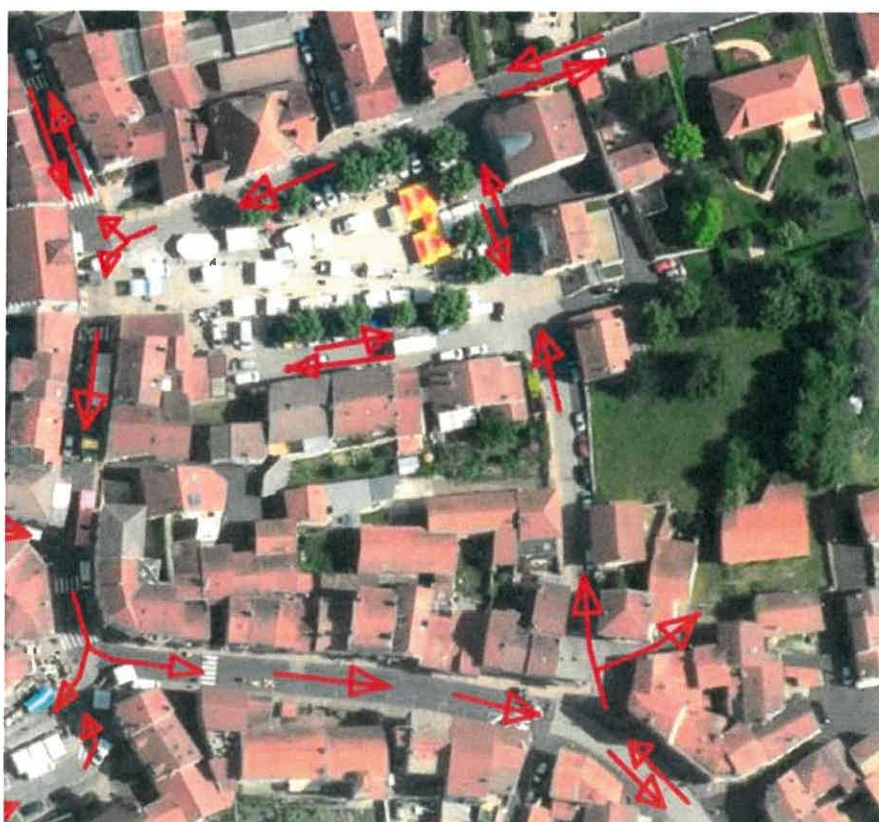
- un sens unique descendant depuis l'intersection de la Rue de l'Hôtel de Ville formée avec la Place Boncompain jusqu'à l'intersection de la Rue de la République avec la Rue Jules Romains
- un sens unique depuis l'intersection formée par l'Avenue de la Gare avec la Rue de la Poste jusqu'à l'intersection Rue de la Poste avec la Place Boncompain
- un sens unique Place Boncompain dans la portion comprise entre l'intersection formée entre la Rue du Stade et la Place Boncompain jusqu'à l'intersection Place Boncompain / Rue de l'Hôtel de Ville

Préalablement à ces travaux, les canalisations en plomb alimentant les compteurs d'eau ont été remplacées.

**Nous sommes conscients que ce nouveau sens de circulation bouscule vos habitudes et comptons sur le civisme de chacun pour respecter ces nouvelles règles de circulation.**



Malheureusement, cet aménagement temporaire est amené à durer plus que nous l'aurions souhaité... En effet, un aménagement plus qualitatif du bourg pourra être réalisé parallèlement aux importants travaux d'assainissement et d'eaux pluviales qui devront être conduits suite à la mise à jour du diagnostic assainissement actuellement en cours. Or, la mise à jour de ce diagnostic, qui n'a pas été engagée par l'équipe municipale précédente, comme la loi le lui imposait, requiert des délais importants.





# VOTRE COMMUNE

## CIMETIÈRES DE LA COMMUNE

### UNE PROCÉDURE DE REPRISE DE CONCESSIONS VA ÊTRE ENGAGÉE

La commune de Retournac possède trois cimetières sur son territoire : centre-bourg, Retournaguet et Sarlanges.

CONCESSION COLOMBARIUM	TARIF	CONCESSION CIMETIÈRE	TARIF
10 ans	520 €	30 ans	1 365 €
20 ans	950 €	50 ans	2 100 €
30 ans	1 330 €	Perpétuelle	5 300 €

Témoin du passé humain d'une commune, le cimetière n'est pas seulement le lieu où reposent les défunts, il est aussi, et bien plus encore, un espace de souvenir pour les vivants. Le cimetière est un lieu de mémoire qu'il faut entretenir. Qui fait quoi ?

Le Maire est garant de l'aspect général de décence du cimetière. **(À noter que, depuis juillet 2022, l'usage des désherbants est interdit).** Il doit aussi s'assurer que des monuments endommagés ne menacent ni les visiteurs ni d'autres sépultures. Il doit également veiller à disposer au sein de la commune d'un nombre suffisant de concessions pour pouvoir répondre au besoin de sa population.

### LE RÔLE DES FAMILLES

**Toute sépulture passe par la rédaction préalable d'un titre de concession signé entre la Commune et le concessionnaire.**

Ce contrat donne aux concessionnaires et leurs héritiers un certain nombre de droits d'usage mais ils ont aussi des obligations liées à l'entretien de leurs tombes.

Cet entretien se doit d'être régulier (retrait des fleurs fanées, des feuilles mortes, des souillures dues au vent et à la pluie...). De même, il faut veiller à la solidité des tombes et de leur jointement.

Outre la preuve de respect envers les défunts que représente cette démarche, l'entretien de la tombe évite de porter atteinte à la sécurité d'autrui et contribue à la décence du cimetière.

### DÉFAUT D'ENTRETIEN : UNE CONCESSION, TEMPORAIRE OU PERPÉTUELLE, PEUT ÊTRE REPRISE PAR LA COMMUNE.

**Tout défaut d'entretien sera signalé aux concessionnaires ou leurs héritiers, si ces derniers sont connus. Si la mairie ne retrouve pas de famille, elle peut engager une procédure de reprise.**

Au-delà de l'aspect financier qu'engendrent ces reprises, c'est une démarche morale délicate pour la Commune.

C'est pourquoi, nous invitons les familles à veiller au bon entretien de leurs tombes, au minimum une fois par an...



Aujourd'hui l'équipe municipale, consciente qu'une action de gestion des cimetières municipaux est devenue indispensable et, conformément au code général des collectivités territoriales, souhaite **initier une démarche de reprise des concessions abandonnées.** Depuis la loi 3DS du 5 août 2022, **la procédure administrative dure 1 an.**

Au terme de la procédure, la reprise officielle est prononcée. Les tombes sont alors reprises et les restes des défunts sont placés dans les ossuaires communaux. **L'optimisation de la gestion du cimetière permettra notamment de générer des places supplémentaires.**

Actuellement, un inventaire rigoureux est effectué par deux élus, M. Jean-Pierre FILIOL et M. Christian PEYRARD, en collaboration avec des agents municipaux, dans chaque cimetière afin de repérer les concessions qui présentent un défaut d'entretien, voire qui paraissent abandonnées. **Si un petit panneau vient à être déposé sur la tombe de votre famille, vous êtes invités à vous adresser à la mairie dans les meilleurs délais.** Nous sollicitons les personnes connaissant des descendants ou des ayants-droits à venir nous le signaler en Mairie.

Une concession funéraire peut faire l'objet d'une reprise si :

- elle a plus de trente ans d'existence ;
- la dernière inhumation date de plus de 10 ans ;
- est à l'état d'abandon (concession non entretenue, délabrée, monument cassé...)

En parallèle, l'acquisition d'un logiciel dédié à la gestion du cimetière permettra la numérisation du registre des concessions mais aussi du plan d'implantation des caveaux.



## VOTRE COMMUNE



### LE CENTRE DE SECOURS DE LA COMMUNE

**Retournac a la chance d'avoir un centre de secours sur sa commune et, avec les nombreux incendies de l'été dernier, nous avons pu mesurer combien la présence de nos sapeurs pompiers volontaires était précieuse pour notre territoire. Afin de les assurer de notre reconnaissance et de les remercier pour leur engagement au service de la population, un hommage leur a été rendu lors de la cérémonie des vœux du 13 janvier dernier.**

#### UN PETIT PEU D'HISTOIRE

Le corps de Sapeurs-Pompiers de Retournac a vu le jour en juillet 1906, sous la mandature de Jean-Marc DARNE.

Le premier chef de corps fut Eugène SOULIER. Les lieutenants ROUCHON, FOURNIER, CHEVALIER lui ont succédé jusqu'à la construction du Centre de Secours actuel en 1968. Pierre PONTVIANNE en 1970, Roger BRANCIER en 1987, Yannick ROUSSET en 1991, ont précédé Thierry SANOULLIER, Chef de Centre depuis mars 2013.

#### LES SAPEURS-POMPIERS DE RETOURNAC SONT SOUS L'AUTORITÉ DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS (SDIS).

Le SDIS est un établissement public autonome. Il est chargé de la prévention, de la protection et de la lutte contre les incendies. Il concourt, avec les autres services et professionnels concernés, à la protection et à la lutte contre les accidents, sinistres et catastrophes, à l'évaluation et à la prévention des risques technologiques ou naturels ainsi qu'aux secours et aux soins d'urgence. Pour le SDIS, le coût par habitant est de 6,06€/mois.

#### ACTUELLEMENT LE CENTRE D'INCENDIE ET DE SECOURS DE RETOURNAC SE COMPOSE DE 36 SAPEURS-POMPIERS :

- 1 officier chef de centre
- 4 personnels du Service de Santé et de Secours Médical : 1 médecin commandant, 1 infirmière principale, 1 infirmière et 1 infirmier en cours de formation
- 13 sous-officiers du grade de Sergent au grade d'Adjudant/chef
- 4 caporaux/caporaux-chefs
- 14 sapeurs
- Une équipe de soutien départemental composée de 2 anciens Sapeurs-Pompiers : André DENAES et Raoul GANIVET

#### LES SAPEURS-POMPIERS DE RETOURNAC RECRUTENT

Nous avons besoin d'eux, ils ont besoin de nous !

« Les portes du Centre d'Incendie et de Secours vous sont ouvertes pour une visite, des informations et pourquoi pas un recrutement. Vous serez les bienvenus ! »

Th. Sanoullier, Chef de Centre

Renseignements et contacts :  
06 73 07 28 73 (Chef de Centre)  
06 01 21 29 82 (Adjoint Chef de Centre)

#### L'ACTIVITÉ OPÉRATIONNELLE EST EN FORTE AUGMENTATION

**En 2022, 419 interventions ont été compatibles ; c'est 121 de plus qu'en 2021, soit une augmentation de 40.6 % :**

- 76 incendies représentant 20%
- 323 secours à personne représentant 80 % de l'activité opérationnelle.

Une convention, signée entre la Commune et le SDIS, permet aux agents municipaux sapeurs-pompiers volontaires de bénéficier de jours de formation et de se rendre disponibles en journée en cas de nécessité.

**Si nous voulons conserver un centre d'incendie et de secours à Retournac, il est indispensable qu'il y ait suffisamment de sapeurs-pompiers volontaires.** La pérennité de notre système départemental de secours repose essentiellement sur le volontariat.





## MUSÉE DES MANUFACTURES DE DENTELLES

L'équipe du musée s'est enrichie d'une nouvelle dentellière, dans le cadre d'une vacance de poste, Marion FAURE. Grâce à Fanny ROILETTE, Directrice, à toute l'équipe du musée (Magali, Sandrine et Marion) et avec le soutien de l'Association des Amis du Musée, un programme culturel riche a pu vous être proposé.

### RÉTROSPECTIVE FIN 2022- DÉBUT 2023

**AU FIL DE LA LOIRE** : 1690 visiteurs, du 14 mai au 18 septembre

**ROSEA** : 635 visiteurs, du 1<sup>er</sup> octobre au 15 décembre. 495€ récoltés pour la Ligue contre le cancer grâce à la vente de 240 rubans

**JOURNÉES EUROPÉENNES DES MÉTIERS D'ART** : 897 visiteurs dont 192 scolaires, du 31 mars au 2 avril. 14 artisans d'art dont 7 artisans qui n'avaient jamais exposé au musée



### JANVIER À MAI 2023 ENFANTS AMBASSADEURS Et si la dentelle du Puy savait la barrière de corail ?

Cette année, les élèves de CM1 et CM2 des écoles Théodore Monod, Jussac et Arc-en-Ciel ont participé au dispositif national La Classe, l'œuvre.

Pendant plusieurs mois, les enfants ont travaillé sur le projet Corail Artefact. Cette initiative tend à sauver la barrière de corail grâce à la dentelle mécanique.

Les enfants ont rencontré l'artiste Jérémy Gobé et ont suivi plusieurs ateliers avec la styliste Audrey Millieras afin de créer une œuvre collective représentant une barrière de corail en textile.

L'œuvre créée est exposée à l'entrée du musée depuis le 13 mai, date de la Nuit Européenne des Musées. Lors de cet événement, les enfants ont expliqué au public la démarche des deux artistes et la création de leur œuvre. Ils sont ainsi devenus les prochains enfants ambassadeurs, sensibilisant sur l'urgence climatique et le sauvetage des coraux.



### 28 AVRIL - 1<sup>ER</sup> OCTOBRE 2023 L'ENCRE RÊVEUSE, Quand la dentelle devient sculpture

Le musée de Retournac accueille cet été les œuvres de Violaine Sausset. L'artiste réalise des sculptures à l'aide d'un stylo 3D. Cet accessoire de loisirs créatifs lui permet de façonner des pièces aériennes alliant dessin et volume, et dont l'aspect n'est pas sans rappeler celui de la dentelle.

Des ateliers d'initiation au stylo 3D seront animés par les agents du musée tout au long de la durée de l'exposition.

### AU MUSÉE CET ÉTÉ, DU 1<sup>ER</sup> JUILLET AU 1<sup>ER</sup> SEPTEMBRE

#### ATELIER DE CRÉATIONS 3D

Tous les mardis à 14h30.  
8,5€/personne, comprend l'accès à l'exposition

#### INITIATION À LA DENTELLE

Tous les mercredis à 10h30. 5€

#### VISITE GUIDÉE DU MUSÉE

Tous les mercredis et samedis à 14h30. 7€, comprend l'entrée au musée

#### VISITE DU MUSÉE À DEUX VOIX

Vendredi 21 juillet à 14h30

En partenariat avec la médiathèque de Retournac

### PROCHAINE EXPOSITION TEMPORAIRE

#### LE DESSIN ET L'OMBRE DU FIL, Du 20 octobre au 15 décembre 2023

Le photographe, Philippe HERVOUET, et la céramiste, Béatrice NAACKE, s'associent cet automne au Musée de Retournac. Philippe HERVOUET est spécialisé dans le cyanotype, un procédé ancien de photographie. Les deux artistes proposeront un nouveau regard sur les collections du musée, à travers la création de cyanotypes, conçus d'après les dentelles conservées.

Des ateliers de cyanotypes seront animés par Philippe HERVOUET, durant lesquels scolaires et publics pourront créer leur propre marque-page.

# CULTURE - TOURISME

## PROGRAMME ÉTÉ / AUTOMNE 2023

### EXPOSITION ET RESTITUTION DU PROJET

#### « PEINTURE ET MUSIQUE »

**VERNISSAGE, VENDREDI 30 JUIN à partir de 18h**

Un projet en partenariat avec la Communauté de Communes des Sucs et la Médiathèque Départementale de la Haute-Loire.

*Tout public - Entrée libre*

**JEUDI 13 JUILLET**

*17h - Parc du Musée*

### FESTIVAL CONTES EN MARCHÉ 2023

**Catherine Caillaud, conteuse. « Dans les roses ou dans les choux ? »**

*À partir de 5 ans - 30 min - Entrée libre*

« Savez-vous d'où viennent les enfants ? Au début, ils s'aiment. Ils sèment, le matin, le midi, le soir. Ils sèment tout le temps dans le jardin des carottes, des salades, des poireaux, des potirons, des courgettes, des aubergines. Ils sèment et tout pousse... »

Des filles qui vont au puits, un roi qui éternue, des anges qui chuchotent : autant de réponses qui sont des questions.

D'où l'on vient ? Où on était avant de naître ? Mystère ! Mystère ! et quelques fous rires !

**MERCREDIS 12, 19, 26 JUILLET ET 2 AOÛT**

*de 10h à 12h - Parc Boncompain*

**JEUDIS 20, 27 JUILLET ET 3 AOÛT**

*de 16 à 18h - Piscine municipale*

Lectures à la demande par l'équipe de la médiathèque (albums, contes,... prêts de revues, BD,...) installée dans le parc, les jours de marché à Retournac ou sur les plages de la piscine. *Tout public - Gratuit*

**MI- SEPTEMBRE**

### FESTIVAL CHACUN SON COURT

Projection de courts-métrages (+ d'informations à venir)

**MERCREDI 4 OCTOBRE**

### CONCERT DE TIBERT

Dans le cadre de la 8<sup>e</sup> édition du Festival Chant des Sucs

*Tout public - entrée libre*

**OCTOBRE – NOVEMBRE 2023**

### LIRE EN FÊTE 2023 SUR LE THÈME DE L'ENQUÊTE

*Tout public - Entrée libre (+ d'informations à venir)*

- Expo-jeu-aventure interactive « Qui a refroidi Lemaure ? »
- Spectacle en cours de programmation
- Soirée pyjama





# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES



## CENTRE AQUATIQUE L'O' DES SUCS

**Le centre aquatique L'O' des Sucs est un véritable lieu de vie dédié au sport, à la détente et aux loisirs. Avec son bassin ludique, son bassin sportif, son espace détente et ses plaines de jeux, ce centre aquatique nouvelle génération vous plonge dans un océan de bien-être !**

Cours, stages, aquagym, aquabike... à la séance ou sous forme d'abonnement, que vous soyez nageur invétéré ou débutant, que vous souhaitiez vous entraîner ou vous divertir, il y a forcément une activité pour vous à L'O' des Sucs !

Plusieurs formules tarifaires sont proposées pour répondre aux besoins de chacun. Entrées unitaires, abonnements, cours, activités encadrées...

*L'O' des Sucs est ouvert toute l'année, du lundi au dimanche.  
(détail des horaires sur site internet)*

405, impasse du Complexe Sportif 43200 YSSINGEAUX  
04 15 98 01 63 / <https://o-des-sucs.horanet.com>



SANS RENDEZ-VOUS,  
ANONYME ET GRATUIT



**info**  
**jeunes**  
CRÉATION DES PROJETS

## PIJ

(POINT INFORMATION JEUNESSE)

### LE PASS JEUNES DES SUCS

**Le Pass Jeunes des Sucs donne droit à des réductions dans plus de soixante commerces et services de proximité dans les communes de la CCDS.**

Cette carte est à destination des jeunes de 13 à 21 ans, scolarisés ou habitant sur la Communauté de Communes des Sucs. Elle est valable de janvier à décembre.

[www.pij-des-sucs.fr/pass-des-sucs](http://www.pij-des-sucs.fr/pass-des-sucs)

### UN PROJET, UNE RÉALITÉ

**La Communauté de Communes des Sucs propose un dispositif d'aide pour la réalisation de projets jeunes dans le domaine sportif, culturel, humanitaire, citoyen...**

Ce dispositif s'adresse aux jeunes de 12 à 25 ans habitant ou scolarisés dans la CC des Sucs, dans le cadre de projets individuels ou collectifs.

Le Point Information Jeunesse des Sucs accompagne les jeunes dans l'élaboration méthodologique du projet et dans la préparation du financement de celui-ci.

Les projets peuvent être financés à hauteur de 60% du montant global du projet et dans la limite de 500 € par projet.

[www.pij-des-sucs.fr/newpage](http://www.pij-des-sucs.fr/newpage)

**Point Information jeunesse**

04 71 59 01 59 / 06 73 67 18 04

[pij@cc-des-sucs.fr](mailto:pij@cc-des-sucs.fr)

[www.pij-des-sucs.fr](http://www.pij-des-sucs.fr)

**Horaires d'ouverture :**

Lundi et vendredi sur rdv

mardi et jeudi de 14h à 17h30

Mercredi matin sur rdv et de 14h à 18h

Samedi de 10h à 12h

**Pendant les vacances scolaires :**

Lundi et vendredi de 14h à 17h30

Mardi et mercredi de 14h à 18h

jeudi de 10h à 12h et de 14h à 18h



# ANIMATIONS

## CALENDRIER DES MANIFESTATIONS

Sous réserve des contraintes sanitaires imposées

### JUIN

**Samedi 24 et dimanche 25 juin**

Atelier de Ces'Arts  
Exposition à La Grange

**Samedi 24 juin**

Fête de la St Jean - Fête Foraine  
à 15h : Corso  
à 19h : Repas + Bal  
à 22h : Retraite aux Flambeaux

**Dimanche 25 juin**

Fête de la St Jean - Fête Foraine  
à 14h30 : Défilé de Vélos Fleuris

**Dimanche 25 juin**

Chorales au Château d'Artias  
à 15h

### JUILLET

**Samedi 1<sup>er</sup> juillet**

Concours pétanque de l' APE  
Charrées Jussac  
au Boulodrome à 14h

**Samedi 1<sup>er</sup> juillet**

Vide-grenier de  
l'Association de Jussac 14h

**Du samedi 8 au  
dimanche 16 juillet**

Valparure, exposition à La  
Grange de 10h à 12h et de 15h à  
18h

**Samedi 8 juillet**

Concert de Tony Kenny et Pedro  
Eghiayan - Folk Américain  
Concert de No&Us - Reprises  
Concerts gratuits. Place de la  
République à 20h30

**Mardi 11 juillet**

Chasse au Trésor des Amis  
d'Artias au Château dès 9h

**Jedi 13 juillet**

Repas + Retraite aux flambeaux  
et bal des pompiers  
à 19h à la Filature

**Vendredi 14 juillet**

Bal et Feu d'artifice en bords de  
Loire à partir de 20h

**Mardi 18 juillet**

Chasse au Trésor des Amis  
d'Artias au Château dès 9h

**Jedi 20 Juillet**

Valparure - Promenade  
contée avec un conteur de la  
compagnie KONSL'DIZ, départ à  
l'École de Charrées à 10h

**Jedi 27 juillet**

Valparure, jeu de la carte aux trésors  
au centre de Sarlanges à 10h

**Dimanche 23 juillet**

Festival Interfolk  
avec un groupe de l'Equateur  
Place Boncompain à 20h30



**Mardi 25 juillet**

Chasse au Trésor des Amis  
d'Artias au Château dès 9h

**Samedi 29 juillet**

Association « Sarlanges... sur le  
chemin de Compostelle »  
Soupe aux choux à 19h au village

**Samedi 29 et dimanche 30 juillet**

1<sup>ère</sup> édition « R Jam de  
Retournac » - Animation Graffiti  
sur la plateforme Filature



### AOÛT

**Mardi 1<sup>er</sup> août**

Chasse au Trésor des Amis d'Artias  
au Château dès 9h

**Jedi 3 août**

Valparure - Promenade contée  
avec un conteur de la compagnie  
KONSL'DIZ, départ à l'école de  
Charrées à 10h

**Vendredi 4 août**

Don du sang salle Bourgogne  
de la Filature de 16h à 19h

**Vendredi 4 août**

Ciné plein air  
Bords de Loire à 22h30

**Samedi 5 août**

Cactus Pickers, initiation à la  
country à 17h  
suivie du concert à 20h30  
place Boncompain

**Dimanche 6 août**

Les Amis d'Artias, Fête du château  
Repas + animations médiévales  
dès 10h

**Mardi 8 août**

Chasse au Trésor des Amis d'Artias  
au Château dès 9h

**Jedi 10 août**

Valparure, jeu de la carte aux  
trésors

Centre de Sarlanges à 10h

**Vendredi 11 août**

Retournight  
Randonnée semi-nocturne  
Place Boncompain à 19h

**Samedi 12 et Dimanche 13 août**

Braderie de la Croix Rouge dans  
leurs locaux de 9h à 18h

**Lundi 14 août**

Marché de l'art et soirée guinguette  
organisés par l'Atelier de Ces'Arts et  
le Comité des Fêtes Retournacois en  
bords de Loire (programme à venir)





# ÉTAT CIVIL

## NAISSANCES

- Le 5 février**, Zayan GIRARD DEHOFF  
**Le 25 février**, Aprile PERRIN  
**Le 3 avril**, Rose POMEY  
**Le 12 avril**, Héléna FRISON  
**Le 29 mai**, Lana CHEUCLE  
**Le 5 juin**, Louise MARCHAND  
**Le 6 juin**, Charly BANCEL  
**Le 20 juin**, Gabriel BAILLEUL  
**Le 25 juin**, Maelio PERICHON ROUX  
**Le 19 septembre**, Lisa CHAPOT  
**Le 8 octobre**, Isaïa ROECKEL  
**Le 6 novembre**, Emy ROUBINET  
**Le 21 décembre**, Milann DESCHAMPS  
**Le 23 décembre**, Andréas MASSIEU

## MARIAGES

- Le 8 janvier**,  
Julie RASO et Steve BANCEL  
**Le 20 avril**,  
Sarah BERTHOMIER et  
Sven BECKER  
**Le 23 avril**,  
Albine MONCHOVET et Yann LERAY  
**Le 7 mai**,  
Michèle SIMONE et Mamadou SIDIBE  
**Le 4 juin**,  
Cécile PERE et Florian GIRARD  
**Le 18 juin**,  
Marie GACHET et Fabien DELOLME  
**Le 21 juin**,  
Maëlys JUGE et Charly MOGER  
**Le 30 juillet**,  
Brenda PONOT ROCHE et  
Yoann PONCET  
**Le 3 septembre**,  
Laura-Ioana COVACI et Alin CIURAR  
**Le 10 septembre**,  
Molly BOUVIER et Rodolphe ROYER  
**Le 17 septembre**,  
Karine MASSE et Cyril SALANON

## DÉCÈS

- Le 4 janvier**, Marie LAVAL  
née MERCOEUR, 96 ans  
**Le 10 janvier**, Maurice MASSE, 87 ans  
**Le 10 janvier**, André THEYSSOT,  
72 ans  
**Le 16 janvier**, Marie-Thérèse  
CHALENCON née PERRIN, 85 ans  
**Le 2 février**, Benoît PRALONG, 87 ans  
**Le 6 février**, Paulette GOUDARD  
née BLACHON, 95 ans  
**Le 12 février**, Odette GATTO  
née BOURY, 73 ans  
**Le 14 février**, Claire GERINON  
née BOUCHUT, 97 ans  
**Le 15 février**, Marie FORAISON  
née ROUCHOUSE, 84 ans  
**Le 16 février**, Françoise FONTANEL  
née LARINCO, 65 ans  
**Le 25 février**, Madeleine GUEYFFIER  
née SALGUES, 75 ans  
**Le 5 mars**, Marcel GUYENOT, 70 ans  
**Le 6 mars**, Rose DUBUY  
née AURELLE, 79 ans  
**Le 15 mars**, Marcelle PONTVIANNE  
née ESPENEL, 94 ans  
**Le 17 mars**, Raymond ORSET, 69 ans  
**Le 19 mars**, Marie ASTOR née OUDIN,  
87 ans  
**Le 5 avril**, France BONNET  
née GUILLOT, 92 ans  
**Le 17 avril**, Marie LEGER  
née SALANON, 92 ans  
**Le 21 avril**, Jean-Claude EYMARON,  
82 ans  
**Le 24 avril**, Albert TORTI, 89 ans  
**Le 26 avril**, Louise DELAYE  
née BOUILLARD, 93 ans  
**Le 4 mai**, Georgette FAVIER  
née THIBAUD, 87 ans  
**Le 5 mai**, Marinette GENTIAL  
née VILLEVIEILLE, 79 ans  
**Le 30 mai**, Maria CHARBONNIER  
née ADMARD, 100 ans  
**Le 10 juin**, Georgette TORTI  
née ANTHOUARD, 83 ans  
**Le 24 juin**, Bernadette DOUSSON,  
64 ans

- Le 27 juin**, Jeanne COSTE, 90 ans  
**Le 8 juillet**, Roger CHARROIN, 94 ans  
**Le 19 juillet**, Marie ASTIER, 94 ans  
**Le 20 juillet**, Jean-Claude IMBERT,  
67 ans  
**Le 22 juillet**, Walburga MONCHAMP  
née JUBT, 74 ans  
**Le 1er août**, Manuel ALVES DE  
CAMPOS, 68 ans  
**Le 3 août**, Henri CADET, 88 ans  
**Le 5 août**, Jeannine TEMPERE, 89 ans  
**Le 24 août**, André JOANNEZ, 75 ans  
**Le 15 septembre**, Nicolas BEAL,  
22 ans  
**Le 25 septembre**, Lucien  
VAUCANSON, 72 ans  
**Le 4 octobre**, Catherine BENEVENT  
née HARO, 89 ans  
**Le 6 octobre**, Jeanne MASSARD  
née MAGAT, 95 ans  
**Le 25 octobre**, Patricia FALGON  
née TROMBETTA, 58 ans  
**Le 25 octobre**, Auguste TREVEYS,  
85 ans  
**Le 28 octobre**, Lucienne RAMEL  
née OUTIN, 72 ans  
**Le 1er novembre**, Josette  
BONAVENTURE née FAYOLLE, 86 ans  
**Le 7 novembre**, Marguerite  
TRANCHANT née CHARDON, 92 ans  
**Le 13 novembre**, Frédéric GASSER,  
72 ans  
**Le 22 novembre**, Marie DEFAY,  
99 ans  
**Le 26 novembre**, Odette LAURENT  
née ESPENEL, 87 ans  
**Le 1er décembre**, Marie DELOUCHE  
née FAYOLLE, 90 ans  
**Le 12 décembre**, Marie-Antoinette  
VENUTO née GRAMONT, 91 ans  
**Le 15 décembre**, Josette BRUN  
née LADET, 93 ans  
**Le 18 décembre**, Henri PITAVAL,  
76 ans  
**Le 20 décembre**, Lucie ANDRE  
née RABEYRIN, 90 ans  
**Le 23 décembre**, Alphonse  
SALLANON, 92 ans  
**Le 30 décembre**, Jeannine CHAIZE  
née OLIVIER, 90 ans



# VIVRE ENSEMBLE

## EST-CE QUE CELA FAIT DÉMODÉ DE DIRE QUE LES BONNES MANIÈRES FONT PARTIE DU SAVOIR-VIVRE EN SOCIÉTÉ ?

**Ces mots semblent parfois désuets alors qu'ils contribuent uniquement aux relations harmonieuses entre les individus.**

Pourtant le civisme contribue au quotidien, à rendre notre commune agréable pour tous. Pour ce faire la recette est très simple : respecter des règles de vie collective en ajoutant une dose de bon sens et de respect dans nos comportements.

**Solutionner toutes les incivilités ou les problèmes de voisinage serait utopique, mais essayer ensemble de les atténuer, pour que chacun vive dans un cadre agréable et dans le respect des autres est possible.**

Pourtant, alors que nous avons le privilège d'avoir une déchetterie sur la commune, il est regrettable de constater une recrudescence de déversements de déchets et d'objets divers dans notre environnement ! Plastiques, cordes et ficelles, déchets verts ou de chantiers sont régulièrement retrouvés au gré des chemins et lieux à l'abri des regards !

Au-delà de ces actes délictueux, c'est à la collectivité, en l'absence de reconnaissance de l'auteur, d'assurer une prestation d'enlèvement et de dépose à la déchetterie.

**Si votre habitude est de vous débarrasser de vos tontes de pelouses ou des branches taillées, sachez qu'il est tout à fait possible de les recycler dans votre jardin.**



Tonte de pelouse

Pour les tontes de pelouse, vous pouvez utiliser une tondeuse « mulching » (manuelle ou motorisée) : elle est conçue pour couper l'herbe en petits brins et les laisser sur votre pelouse. Les vers de terre en consommeront une partie, cela améliorera la qualité de votre terre. L'herbe coupée peut également être ratissée, et être déposée aux pieds des végétaux, de préférence séchée au préalable ou en couche mince.

Pour les branches coupées, l'usage d'un broyeur, de préférence électrique car plus silencieux, permet de produire du broyat. Il pourra également être utilisé aux pieds des végétaux pour limiter l'arrosage ou en apport de matière sèche pour un compost.

### RAPPEL

#### IL EST INTERDIT DE PROCÉDER AU BRÛLAGE DES DÉCHETS

Interdiction de brûlage des déchets dont les déchets verts (l'herbe après la tonte, feuilles mortes, résidus d'élagage, de taille ou de débroussaillage...) : conformément à l'article 84 du règlement sanitaire départemental (RSD) tout brûlage à l'air libre ou avec un incinérateur de jardin des déchets végétaux est interdit et tous autres feux sont interdits sur le territoire de la commune. L'article 165 du RSD réprime le non-respect de cette disposition par une amende pouvant aller jusqu'à 450€. Compostez ou utilisez la déchetterie.



Encombrants



Déchets verts



Gravats

La déchetterie de Retournac est ouverte le lundi, le mardi et le vendredi de 14h à 18h et le mercredi et le samedi de 9h à 12h / 14h-18h (fermée jeudi et dimanche)  
Tél. : 04 71 65 23 42